## E. 0566

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

## NAMUR - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LES BRIGADES DES SOUS-STATIONS ET CATENAIRES

La mise en service de la ligne électrifiée Bruxelles - Arlon étant prévue pour le mois d'octobre prochain, il est urgent de construire à Namur un bâtiment destiné aux brigades d'entretien des sous-stations et caténaires.

A cette fin, le 6 juin 1956, il a été procédé à la mise en adjudication publique des travaux sous rubrique, estimés à 931.311 F.

Quatre offres ont été déposées :

1	. Heine, E. et Fils, Huy	1.001.728,25	F
2	. Regnier, N., Lonzée	1.035.061,08	F
3	. Debled, P., Lonzée	1.042.600,	F
4	. Muzzarelli, N., Virton	1.343.565,	F.

L'offre la plus basse, au montant rectifié de 1.001.728,25 F, émane de l'entrepreneur Heine, E., à Huy, favorablement connu de notre Société et agréé dans les catégorie et classe prescrites contractuellement.

La Direction en propose l'approbation.

La dépense, majorée des frais locaux sur entreprise, des frais de surveillance et du coût des matières, s'élève à 1.099.450 F et vient entièrement à charge du programme des travaux d'électrification reportés de 1956, poste n° 2.261.002, compte Etablissement.

Le délai de validité des offres expire le 4 septembre 1956.

